

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
LUNDI 6 AVRIL 2020, 19 H 30**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE MARS 2020
4. DÉPÔT DU RAPPORT DE CORRESPONDANCE
5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCIÈRE
 - 5.1 Dépôt du rapport de délégation des compétences (réquisitions)
 - 5.2 Dépôt de la liste des déboursés au 31 mars 2020
 - 5.3 Achat de matériel informatique et renouvellement d'une banque d'heures de consultation
 - 5.4 Mandat d'application du nouveau règlement concernant les chiens
 - 5.5 Décision relative à une plainte et réclamation de dommages
 - 5.6 Adoption du *Règlement no 2020-03 concernant l'installation et l'utilisation de compteurs d'eau pour certains immeubles non résidentiels, mixtes et municipaux desservis*
 - 5.7 Adoption du *Règlement no 2020-04 concernant l'installation de bornes d'adresses civiques*
 - 5.8 Adoption du *Règlement no 2020-01-A modifiant le règlement de taxation 2020-01*
 - 5.9 Destruction des archives municipales
 - 5.10 Adoption de la Politique de gestion des documents
 - 5.11 Renouvellement de l'assurance de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) pour 2020
 - 5.12 Renouvellement du bail de la Corde-à-linge
 - 5.13 Nomination de représentants à la Fédération des caisses Desjardins du Québec
6. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME
 - 6.1 Renouvellement de l'adhésion annuelle au CSLE
 - 6.2 Autorisation du Défi Missisquoi Challenge 2020
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
8. TRAVAUX PUBLICS (VOIRIE, BÂTIMENTS ET ESPACES VERTS)
 - 8.1 Octroi du contrat de fourniture et d'épandage d'abat-poussière pour 2020
 - 8.2 Embauches de journaliers saisonniers aux travaux publics
9. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
 - 9.1 Partenariat pour l'achat et l'installation d'une station de lavage
 - 9.2 Programme de subvention pour le reboisement des bandes riveraines
 - 9.3 Dépôt d'une demande de certificat d'autorisation pour certains travaux dans les sentiers du secteur Vertendre
 - 9.4 Octroi d'une subvention à l'Association pour la protection du lac Parker
 - 9.5 Mandat d'éradication de la berce du Caucase
10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
 - 10.1 Liste des permis de construction émis en février et mars 2020
 - 10.2 Demandes de permis dans le cadre de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
 - 10.3 Adoption du *Règlement numéro 2020-06 modifiant le Règlement de permis et certificats numéro 2019-09*
 - 10.4 Localisation des points d'intérêt de l'étude d'impact visuel exigée pour un projet de développement domiciliaire sur le Mont Lily-Butters
11. VARIA
12. LEVÉE DE LA SÉANCE

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D’EASTMAN**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité d’Eastman tenue à huis clos, par visioconférence, le 6 avril 2020 à 19 h 30, conformément aux dispositions du *Code municipal* et du décret ministériel d’état d’urgence.

Sont présents, le maire Yvon Laramée, les conseillères Heidi Fortin et Nathalie Lemaire ainsi que les conseillers Carol Boivin, Patrick McDonald et Maurice Séguin.

La séance est présidée par le maire. La directrice générale et secrétaire-trésorière, Anne Turcotte, est également présente et agit comme secrétaire d’assemblée. Le maire ayant constaté le quorum, il ouvre la séance à 19 h 30.

Le conseil observe une minute de silence en soutien à toutes les familles et personnes touchées par la COVID-19 ainsi qu’en hommage à Monsieur François Ducharme et toutes les personnes décédées depuis les élections municipales 2017 qui ont été identifiées grâce à la récente campagne téléphonique menée par le Conseil.

2. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

**Résolution
2020-04-72**

Il est proposé par la conseillère Nathalie Lemaire :

D’adopter l’ordre du jour de la séance ordinaire du 6 avril 2020 en y apportant les modifications suivantes :

- Ajout du point 5.14 Mandat aux conseillers juridiques;
- Ajout du point 5.15 Bonification de la subvention au CAB de la Missisquoi Nord.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS DE MARS 2020

**Résolution
2020-04-73**

Il est proposé par le conseiller Carol Boivin :

D’adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 mars 2020 et de la séance extraordinaire du 24 mars 2020 avec dispense de lecture, copie de celui-ci ayant dûment été distribuées à tous les membres de ce conseil avant la tenue des présentes, tous s’en déclarent satisfaits et renoncent à sa lecture.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

4. DÉPÔT DU RAPPORT DE CORRESPONDANCE

[Dépôt](#)

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport de correspondances reçues entre le 24 février et le 27 mars 2020.

La correspondance et ledit rapport peuvent être consultés au bureau municipal pendant les heures régulières d’ouverture.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCIÈRE

Dépôt

5.1 Dépôt du rapport de délégation des compétences (réquisitions)

Le maire confirme le dépôt du rapport mensuel des autorisations de dépenses des fonctionnaires municipaux autorisés par voie de délégation de compétences du pouvoir de dépenser.

Dépôt

5.2 Dépôt de la liste des déboursés au 31 mars 2020

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste des déboursés réalisés du 1^{er} au 31 mars 2020 pour un montant totalisant 319 463,69 \$. Ces déboursés ont été faits conformément au *Règlement no 2019-11 concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaire*.

Résolution
2020-04-74

5.3 Achat de matériel informatique et renouvellement d'une banque d'heures de consultation

ATTENDU la nécessité de renouveler certains appareils du parc informatique municipal;

ATTENDU QUE les crédits budgétaires requis ont été prévus au budget de l'année 2020;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Carol Boivin :

D'acheter deux (2) portables ainsi qu'un (1) nouveau serveur tel que soumis par C2 Consultants au montant de 7 185 \$ avant les taxes (soumissions numéros 004 et 006);

DE commander un iPad 10.2 de 128 Go au montant de 549 \$ avant les taxes;

DE renouveler une banque de 100 heures de consultation avec C2 Consultants au coût de 8 000 \$ avant les taxes;

ET D'immobiliser ces dépenses conformément à la Politique de capitalisation de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

*Postes de dépenses :02-11000-670
02-13000-670 et 02-32000-670*

Résolution
2020-04-75

5.4 Mandat d'application du nouveau règlement concernant les chiens

ATTENDU le règlement d'application de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (Loi P-38.002)*;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Nathalie Lemaire :

DE déléguer à la Société protectrice des animaux (SPA) de l'Estrie le mandat d'application du règlement d'application de la *Loi P-38.002*;

ET DE demander à la MRC de Memphrémagog de mettre à jour son règlement général relativement aux animaux afin d'y inclure les dispositions d'encadrement des chiens.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2020-04-76

5.5 Décision relative à une plainte et réclamation de dommages

ATTENDU la plainte numéro PL-2020-02-04-01 d'une automobiliste concernant l'entretien des chemins hivernaux et la réclamation de dommages préalablement traitée par la direction générale;

ATTENDU QUE la Politique de gestion des plaintes numéro 2017-01 prévoit qu'en cas de désaccord avec les conclusions, la direction générale soumet la plainte au Conseil pour analyse et décision;

ATTENDU QUE le Conseil a étudié la plainte conclut à l'absence de preuves de négligence ou de faute de la Municipalité dans l'entretien de son emprise;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Maurice Séguin :

DE refuser d'indemniser la plaignante pour tous frais encourus à la suite d'une sortie de route le 29 janvier 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2020-04-77**

[Annexe
5.6](#)

5.6 Adoption du Règlement no 2020-03 concernant l'installation et l'utilisation de compteurs d'eau pour certains immeubles non résidentiels, mixtes et municipaux desservis

ATTENDU la *Stratégie québécoise d'économie d'eau potable* du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et les résultats du bilan municipal déposé en septembre 2019;

ATTENDU l'obligation d'installer des compteurs d'eau afin de mesurer la consommation de l'eau potable d'immeubles non résidentiels, d'immeubles mixtes et d'immeubles municipaux assujettis;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 2 mars 2020 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

ATTENDU QU'une modification a été apportée à la définition d'« Immeuble assujetti » de l'article 1 afin d'ajouter tout nouvel immeuble à l'énumération;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Patrick McDonald :

D'adopter le *Règlement no 2020-03 concernant l'installation et l'utilisation de compteurs d'eau pour certains immeubles non résidentiels, mixtes et municipaux desservis* dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2020-04-78**

[Annexe
5.7](#)

5.7 Adoption du Règlement no 2020-04 concernant l'installation de bornes d'adresses civiques

ATTENDU QUE la Municipalité désire accroître la sécurité des citoyens et faciliter le travail des services d'urgence;

ATTENDU QUE l'article 12 du *Règlement numéro 2014-15 sur la sécurité incendie* régit déjà l'installation de numéros civiques sur la façade des bâtiments ou en bordure de la voie publique ou du chemin privé;

ATTENDU QUE la Municipalité veut rendre obligatoire la numérotation des immeubles situés à l'extérieur du noyau villageois par l'installation de bornes d'adresses civiques en bordure de la voie publique ou du chemin privé et prévoir les dispositions s'y rattachant;

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné à la séance du conseil tenue le 2 mars 2020 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Maurice Séguin :

D'adopter le *Règlement no 2020-04 concernant l'installation de bornes d'adresses civiques* dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2020-04-79**

[Annexe
5.8](#)

5.8 Adoption du Règlement no 2020-01-A modifiant le règlement de taxation 2020-01

ATTENDU l'état d'urgence sanitaire décrété par le gouvernement du Québec et les mesures d'atténuation proposées pour soutenir les contribuables à l'échelle municipale;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 24 mars 2020 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Carol Boivin :

D'adopter le *Règlement no 2020-01-A modifiant le Règlement de taxation 2020-01* dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2020-04-80**

5.9 Destruction des archives municipales

Il est proposé par le conseiller Patrick McDonald :

D'approuver la liste de destruction des archives préparée par Dominic Boisvert de HB archiviste s.e.n.c. et datée du 13 mars 2020;

ET D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à la destruction de ces documents.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2020-04-81**

[Annexe
5.10](#)

5.10 Adoption de la Politique de gestion des documents

ATTENDU QUE le programme de gestion des archives de la Municipalité d'Eastman vise à assurer une gestion efficace des archives et le respect des nombreuses lois fédérales et québécoises qui s'appliquent aux organismes publics et plus spécifiquement aux municipalités;

ATTENDU QU'en appliquant son programme de gestion des archives, la Municipalité d'Eastman s'assure d'appliquer les principes modernes de gestion des archives en vigueur au Québec;

ATTENDU QUE conformément au *Programme de gestion des archives* et à la *Loi sur les archives*, la Politique de gestion des documents établie les principes directeurs et les rôles de chacun dans la gestion des documents actifs, semi-actifs et inactifs;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Nathalie Lemaire :

D'adopter la Politique de gestion des documents 2020 de la Municipalité d'Eastman dont copie est jointe en annexe pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2020-04-82**

5.11 Renouvellement de l'assurance de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) pour 2020

ATTENDU QU'il y a lieu de confirmer la couverture d'assurance de la Municipalité avec la MMQ pour l'année 2020;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Carol Boivin :

DE confirmer le renouvellement de l'assurance de la MMQ pour l'année 2020 et d'y ajouter les couvertures suivantes :

- Tremblement de terre;
- Globale des chantiers;
- Frais de justice;
- Cyberrisques;
- Bornes fontaines;

ET DE retirer l'avenant optionnel du Centre des loisirs Saint-Édouard d'Eastman puisqu'il a été radié d'office dans le registre des entreprises.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2020-04-83**

[Annexe
5.12](#)

5.12 Renouvellement du bail de La Corde-à-linge

ATTENDU QUE le bail de location de la friperie La Corde-à-linge vient à échéance le 30 juin prochain;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Heidi Fortin :

DE renouveler le bail de location de La Corde-à-linge pour une période de douze (12) mois, soit du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021;

D'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, le nouveau bail de location avec la friperie La Corde-à-linge.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2020-04-84**

5.13 Nomination de représentants pour la Fédération des caisses Desjardins du Québec

Il est proposé par le conseiller Patrick McDonald :

D'autoriser le maire Yvon Laramée et la directrice générale et secrétaire-trésorière Anne Turcotte à signer et approuver, pour et au nom de la Municipalité d'Eastman, tout document ou pièce justificative relatif à une demande auprès de la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2020-04-85**

5.14 Mandat à nos conseillers juridiques

Il est proposé par le conseiller Patrick McDonald :

DE mandater nos conseillers juridiques Cain Lamarre à déposer une offre finale de règlement hors cour conformément à la proposition faite par courriel par Me Stéphane Reynolds le 1^{er} avril 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2020-04-86**

5.15 Bonification de la subvention au CAB de la Missisquoi Nord

ATTENDU les nombreux services offerts à la population de la Municipalité d'Eastman par le Centre d'action bénévole de la Missisquoi Nord durant la crise sanitaire actuelle;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Heidi Fortin :

DE bonifier la subvention offerte au CAB de la Missisquoi Nord de 500 \$ en reconnaissance de leur implication bénévole auprès des citoyennes et citoyens d'Eastman;

ET D'affecter le fonds de solidarité sociale au paiement de cette somme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Poste de dépense : 02-70120-970

6. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

**Résolution
2020-04-87**

6.1 Renouvellement de l'adhésion annuelle au CSLE

Il est proposé par la conseillère Heidi Fortin :

DE renouveler l'adhésion au Conseil Sport Loisir de l'Estrie au montant de 100 \$ pour l'année 2020-2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Poste de dépense : 02-70151-494

**Résolution
2020-04-88**

6.2 Autorisation du Défi Missisquoi Challenge 2020

Il est proposé par la conseillère Heidi Fortin :

D'autoriser la Municipalité de Bolton-Est à tenir le Défi Missisquoi Challenge 2020 (course de kayak) dont le départ s'effectue au parc Missisquoi-Nord.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. TRAVAUX PUBLICS (VOIRIE, BÂTIMENTS ET ESPACES VERTS)

**Résolution
2020-04-89**

8.1 Octroi du contrat de fourniture et d'épandage d'abat-poussière pour 2020

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture et l'épandage d'abat-poussière pour la saison 2020;

ATTENDU QU'au terme de la démarche, trois (3) soumissions conformes ont été déposées à savoir :

	<i>Saumure naturelle 20 %</i>	<i>Calcium liquide 35 %</i>
<i>Les Entreprises Bourget inc</i>	0,2458 \$ / litre	0,3454 \$ / litre
<i>Multi Routes inc</i>	-	0,389 \$ / litre
<i>Somavrac C.C inc</i>	0,2592 \$ / litre	0,3298 \$ / litre

ATTENDU QUE les crédits budgétaires requis ont été prévus au budget de l'année 2020;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Maurice Séguin :

D'octroyer le contrat pour la fourniture et l'épandage d'abat-poussière de type calcium liquide 35 % à Somavrac C.C. inc. au coût de 0,3298 \$ / litre, le tout pour un montant maximal de 50 000 \$ avant les taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Poste de dépenses : 02-32000-635

**Résolution
2020-04-90**

8.2 Embauches de journaliers saisonniers aux travaux publics

ATTENDU les besoins accrus pour l'entretien des espaces verts, parcs municipaux et sentiers pédestres durant la période estivale;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Maurice Séguin :

DE renouveler l'embauche au poste de journalier saisonnier aux travaux publics John Murphy conformément aux dispositions inscrites à son contrat de travail;

ET DE mandater le directeur des travaux publics à procéder à un appel de candidature pour l'embauche d'un second journalier saisonnier attribué spécifiquement à l'entretien des sentiers pédestres.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2020-04-91**

9. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

9.1 Partenariat pour l'achat et l'installation d'une station de lavage

ATTENDU les pourparlers en vue d'acheter une station de lavage en partenariat avec les municipalités d'Austin, de Bolton-Est, du Canton de Potton et de Saint-Étienne-de-Bolton afin de poursuivre la protection des lacs et cours d'eau du territoire et la lutte aux espèces exotiques envahissantes telles que le myriophylle à épis et la moule zébrée;

ATTENDU QUE le site privilégié pour ladite station est le terrain municipal situé aux abords de la rivière Missisquoi-nord à Eastman en raison notamment de sa proximité de la sortie 106 de l'autoroute 10 qui représente la porte d'entrée de nombreux plaisanciers et amateurs de sports nautiques dans la région;

ATTENDU QUE certaines sommes requises à la concrétisation du projet sont admissibles au Programme de soutien régional aux enjeux de l'eau (PSREE);

En conséquence, il est proposé par le conseiller Patrick McDonald :

QUE conditionnellement à la participation des municipalités d'Austin, de Bolton-Est, de Canton de Potton et de Saint-Étienne-de-Bolton, la Municipalité d'Eastman :

- Confirme son intérêt pour le projet d'achat d'une station de lavage;
- Autorise l'installation permanente de ladite station sur le lot 4 380 105 situé au 37, rue des Pins sud à Eastman à condition que la construction prévoie l'installation d'écrans naturels permettant d'atténuer l'impact visuel de la station;
- Soutient la demande d'aide financière déposée par la Municipalité de Bolton-Est au PSREE.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2020-04-92**

9.2 Programme de subvention pour le reboisement des bandes riveraines

ATTENDU le programme annuel de reboisement des bandes riveraines initié par la MRC de Memphrémagog;

ATTENDU QU'il y a lieu d'encourager les propriétaires riverains de lacs et de cours d'eau afin qu'ils maintiennent un couvert végétal approprié et conforme à la réglementation municipale en vigueur;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Heidi Fortin :

D'accorder aux propriétaires riverains des lacs et cours d'eau une subvention couvrant 50 % des frais avant les taxes pour l'achat d'arbustes destinés au reboisement de leurs bandes riveraines;

D'autoriser un montant maximal de 2 500 \$ pour ce programme de subvention;

DE rembourser les propriétaires riverains sur présentation des pièces justificatives, à la satisfaction des services d'inspection municipaux;

ET D'affecter le fonds environnement au paiement des sommes requises.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Poste de dépense : 59-13160-000

**Résolution
2020-04-93**

9.3 Dépôt d'une demande de certificat d'autorisation pour certains travaux dans les sentiers du secteur Vertendre

ATTENDU QUE la réhabilitation des infrastructures des sentiers pédestres situés dans le secteur Vertendre (phase 1) nécessite un certificat d'autorisation délivré

par les ministères de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) et des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP);

En conséquence, il est proposé par la conseillère Nathalie Lemaire:

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière Anne Turcotte à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Eastman, la demande de certificat d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) en vertu de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* et ceux exigés en vertu de l'article 115.8 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

ET D'autoriser le paiement de la somme exigible de 692 \$ non taxable.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Poste de dépense : 23-08510-721

**Résolution
2020-04-94**

9.4 Octroi d'une subvention à l'Association pour la protection du lac Parker

ATTENDU la demande de subvention de l'APLP afin de réaliser l'inventaire des plantes aquatiques et envahissantes et le relevé bathymétrique du lac Parker;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Heidi Fortin:

D'accorder à l'APLP une subvention de 2 890 \$ avant les taxes pour lui permettre de mandater la Coopérative RAPPEL à réaliser l'inventaire des plantes aquatiques et envahissantes du lac Parker;

DE refuser la demande de subvention pour le relevé bathymétrique du lac Parker;

DE verser la subvention sur présentation des pièces justificatives confirmant la réalisation du mandat;

ET D'affecter le fonds environnement au paiement des sommes requises.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Poste de dépense : 59-13160-000

**Résolution
2020-04-95**

9.5 Mandat d'éradication de la berce du Caucase

ATTENDU QUE depuis plusieurs années, la berce du Caucase a colonisé certains terrains privés situés sur le territoire de la Municipalité, engendrant un risque réel pour la santé publique;

ATTENDU QUE les propriétaires ont failli à leur responsabilité d'éradiquer les plants conformément à la réglementation municipale en vigueur et malgré les nombreux avis d'infraction transmis par les services d'inspection;

ATTENDU QUE le Conseil est soucieux de limiter l'expansion de cette plante exotique envahissante toxique et de parvenir à son éradication dans les trois (3) prochaines années;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Heidi Fortin :

DE mandater la firme Quadra Environnement inc. à l'éradication de la berce du Caucase sur une superficie de 5 800 mètres carrés pour un montant total estimé à 15 455 \$ avant les taxes, le tout conformément à l'offre de services triennale (2020-2022) datée du 29 mars 2020;

DE facturer aux propriétaires des terrains visés (lots 2 237 349, 2 237 355 et 2 237 559), au prorata de la superficie envahie sur chacun desdits terrains, 50 % des coûts annuels réels du mandat dès sa réalisation, et ce, pour les années 2020 à 2022;

ET D'affecter le fonds environnement au paiement des sommes requises.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Poste de dépense : 59-13160-000

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1 Liste des permis de construction émis en février et mars 2020

Le conseil prend acte.

Résolution
2020-04-96

[Annexe
10.2](#)

10.2 Demandes de permis dans le cadre de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a pris connaissance des demandes d'approbation au règlement PIIA lors de son assemblée du 11 mars 2020;

ATTENDU QUE les demandes doivent respecter les critères et objectifs du règlement municipal 2002-14 et ses amendements concernant le PIIA;

ATTENDU la recommandation du CCU à l'égard de ces demandes;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Patrick McDonald :

D'accepter, conformément aux résolutions adoptées par le CCU lors de l'assemblée du 11 mars 2020 jointes aux présentes pour en faire partie intégrante, les demandes d'approbation au règlement PIIA suivantes :

- Agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée sur le lot 4 379 988 situé au 67, rue de la Traverse;
- Construction d'une résidence unifamiliale sur le lot 4 528 684 situé au 99, rue Meunier;
- Construction d'une résidence unifamiliale isolée sur le lot 6 482 457 situé au 24, rue des Wapitis;
- Construction d'une résidence unifamiliale sur le 6 343 631 situé au 42, chemin des Castors;
- Construction d'une résidence unifamiliale sur le 5 139 419 situé au 113, rue de Villebois.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2020-04-97

[Annexe
10.3](#)

10.3 Adoption du *Règlement numéro 2020-06 modifiant le Règlement de permis et certificats numéro 2019-09*

ATTENDU QUE la Municipalité a le pouvoir, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), de modifier son *Règlement de permis et certificats numéro 2019-09*;

ATTENDU QUE la Municipalité désire apporter une correction technique à l'article 64 (certificat d'autorisation plutôt que permis de construction) traitant des certificats d'autorisation et souhaite ajouter un tarif pour le renouvellement d'un certificat d'autorisation ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 2 mars 2020 ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Carol Boivin :

D'adopter le *Règlement numéro 2020-06 modifiant le règlement de permis et certificats numéro 2019-09* dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2020-04-98

[Annexe
10.4](#)

10.4 Localisation des points d'intérêt de l'étude d'impact visuel exigée pour un projet de développement domiciliaire sur le Mont Lily-Butters

ATTENDU QU'un projet de développement domiciliaire sur le Mont Lily-Butters est actuellement étudié par le Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

ATTENDU QUE conformément à la réglementation municipale en vigueur, une étude d'impact visuel est exigée au promoteur pour être préalablement analysée par le CCU aux fins de recommandation au Conseil;

ATTENDU QUE le Conseil est soucieux d'accompagner le CCU dans l'analyse de ladite étude et souhaite clarifier les points d'intérêt devant être traités et fournis par le promoteur dans le cadre de son projet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Patrick McDonald :

DE confirmer la localisation des points d'intérêt de l'étude d'impact visuel exigée pour le projet de développement domiciliaire situé sur le Mont Lily-Butters conformément au plan joint en annexe pour en faire partie intégrante;

ET DE transmettre copie dudit plan au promoteur ainsi qu'aux membres du CCU.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

11. VARIA

Le Conseil traite la question posée par courriel par un citoyen au sujet de la localisation des points d'intérêt de l'étude d'impact visuel exigée pour un projet de développement domiciliaire sur le Mont Lily-Butters.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

La conseillère Nathalie Lemaire propose de lever la séance du conseil à 20 h 53.

Yvon Laramée
Maire

Anne Turcotte
Directrice générale et secrétaire-trésorière

« Je, Yvon Laramée, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».